

Post-Bolkestein

Quelle stratégie au-delà du 19 mars ?

1. Coup d'arrêt à la directive Bolkestein

Depuis le 13 janvier 2004, date où la Commission européenne a adopté le projet de « directive Bolkestein », dont le but officiel était de « construire le marché intérieur des services au sein de l'Union », les critiques se sont multipliées et ont pris de l'ampleur. Il est apparu clairement qu'une telle directive serait une menace extrêmement grave pour le modèle social européen (voir encadré p 36). Les citoyens des 15 Etats membres de l'Europe occidentale se verraient condamnés à perdre une grande part de leurs droits comme travailleurs, comme usagers et comme consommateurs. Les habitants des 10 nouveaux Etats membres verraient s'envoler leurs légitimes espoirs de rejoindre progressivement les standards de sécurité et de protection sociales en vigueur à l'Ouest.

Ces critiques ont convergé lors de la manifestation européenne du 19 mars 2005. Le sommet européen qui lui a succédé a débouché sur l'annonce d'une révision du projet de directive. Faute d'un contenu ou d'un objectif précis assigné à cette révision, il est difficile de savoir si nous devons considérer cette annonce comme une demi-victoire ou comme un simple atermoiement. Impossible d'ignorer en effet la dimension opportuniste

en bref

l'Union européenne voulait faire passer le projet de directive « Bolkestein » dès cette année. Face à une opposition des syndicats et du mouvement altermondialiste, et avec l'appui opportuniste de Chirac, ce train fou a été stoppé. Quels aiguillages faut-il maintenant actionner pour que, le jour où il redémarrera, il parte dans la bonne direction, celle d'une Europe « sociale » ?

des soudaines préoccupations sociales de Chirac : la trouille du référendum sur la Constitution en a fait un grand progressiste... mais ce genre de disposition ne durera pas au-delà du référendum lui-même ! Ensuite, les affaires reprendront le dessus, et la voie sera à nouveau libre pour une directive Bolkestein maquillée, amincie et sans doute rebaptisée d'un nom moins ignoble ...

Felipe Van Keirbilck.

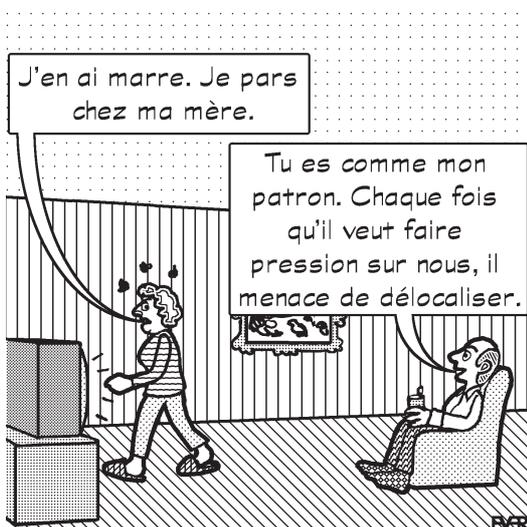
Plusieurs ONG et les 2 syndicats belges ont dès lors vu la nécessité de clarifier à quelles conditions le projet révisé (ou d'autres projets) représenterait une réelle victoire. Cet article, sans engager personne d'autre que moi, s'inspire largement des travaux préparatoires de ce petit groupe.

2. Au-delà du retrait de Bolkestein

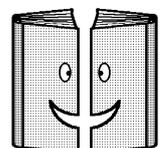
Il est temps de nous réapproprier notre avenir et notre Europe, dans une dynamique offensive. Nous sommes résolument pour l'Europe. Nous pouvons, sous certaines conditions, voir des avantages à une intégration européenne des services marchands. Mais pas au prix du démantèlement du modèle social européen.

C'est pourquoi nous sommes persuadés que la révision du projet Bolkestein doit :

- Opter pour une approche sectorielle, et non transversale, afin de prendre en compte les différents secteurs de service, y compris les services publics et non-marchands, avec



A lire, à débattre...



Code de la route et pays d'origine ...

Il fait beau sur l'autoroute de la Costa del Sol. Mais chaud... Dans la 23^{ème} des 25 camionnettes de gendarmerie garées sur le bas-côté, les gendarmes maltais s'ennuient un peu. Il n'y a pas eu grand-chose pour eux, sur cette route, cet été. Ils ont encore moins à contrôler que leurs collègues lituaniens, 3 camionnettes devant, qui ont au moins chaque jour quelques camionneurs wallons dont la société a créé une boîte aux lettres à Vilnius ...

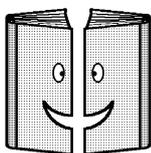
Mais depuis que la méthode Bolkestein a été appliquée au code de la route, il faut bien que, comme les autres Etats membres, Malte délègue ses patrouilles de gendarmerie partout dans l'Union pour contrôler si « ses » règles nationales sont bien respectées par « ses » automobilistes, où qu'ils aillent... Ou plutôt par les automobilistes qui conduisent un véhicule immatriculé à Malte.

C'est un boulot pesant. Passe encore quand un bolide avec une plaque allemande, respectant la non-limitation de vitesse de son pays d'origine, déboule à 220 km/h en klaxonnant joyeusement à hauteur des gendarmes espagnols déprimés... Mais ce qui est vraiment stressant, ce sont les collègues anglais qui s'évertuent à faire rouler à gauche tout ce qui roule avec une plaque de sa gracieuse majesté.

Finalement, les gendarmes maltais, qui ne sont pourtant pas des gauchistes attardés, se demandent parfois si le monde – ou du moins les routes d'Europe – n'allai(en)t pas un peu mieux dans le temps... Du temps où celui qui voulait rouler à l'étranger devait respecter les règles du pays où il allait, et pouvait être contrôlé par les gendarmes de ce pays.

leurs spécificités. Non pas une giga-directive dans laquelle les car-wash, les soins aux personnes âgées et le conseil en stabilité de bâtiments soient traités par les mêmes règles à l'emporte-pièce, mais autant de directives qu'il y a de grands marchés de services à intégrer. Et tant mieux si ça prend du temps et que ça permet de faire du bon travail.

- Faire précéder la libéralisation d'une harmonisation des réglementations sociales, environnementales et de défense des consommateurs dans chacun des secteurs marchands pour lesquels on préparerait une intégration des 25 marchés. Il doit évidemment s'agir d'une harmonisation vers le haut, qui doit permettre de s'aligner progressivement sur les normes qui assurent la meilleure protection.



- Etre subordonnée à la mise en œuvre d'une directive-cadre sur les services publics, les Services d'Intérêt Général et les services d'intérêt économique général. Cela fait des années que les projets de directive définissant et protégeant les « services publics » en Europe sont au frigo. Comment osent-ils essayer de nous faire croire qu'ils vont les exclure de la directive Bolkestein s'ils ne sont même pas capables d'en donner une simple définition ?
- S'accompagner d'une coordination européenne des services d'inspection sociale et environnementale, afin de s'assurer que les règles du pays d'accueil s'appliquent effectivement aux travailleurs détachés. Une des astuces du projet Bolkestein consistait en effet à organiser l'impossibilité du contrôle (voir encadré page 37) des règles, qu'elles soient « du pays d'origine » ou « du pays d'accueil ».

3. Concurrence entre les « anciens » et les « nouveaux » ?

Enfin, notre stratégie doit prendre en compte le discours qui veut que la libéralisation « à la Bolkestein » soit un sacrifice que les travailleurs de l'Ouest devraient consentir pour permettre de créer des emplois à l'Est.

Ce discours superpose deux mensonges, qu'il faut dénouer pour les dénoncer clairement :

- Le « principe du pays d'origine » ne créera pas d'emplois dans les nouveaux Etats-membres. Il faut répéter encore que ce ne sont pas les travailleurs polonais (ou lituaniens, ou slovaques ...) qui bénéficieraient de ce droit au shopping social et environnemental, mais les entreprises dont le « siège social » (une boîte aux lettres suffit, il ne faut même pas un représentant) serait installé en Pologne (ou en Lituanie, ou en Slovaquie ...). Quelle que soit la nationalité des travailleurs qui presteront les services, quel que soit le lieu où ils travailleront. Ainsi le moins-disant social pourra bénéficier à une « entreprise de soins infirmiers » qui ferait travailler des infirmières belges en Belgique... pour peu qu'elle ait déplacé son siège social dans le pays dont les règles

Enterrement notre modèle social ?

Le projet de directive Bolkestein illustre parfaitement combien les attaques néolibérales et conservatrices, de plus en plus radicales, menacent les fondements du modèle social européen. D'abord parce qu'il envisage, en contradiction avec l'ordre historique de la construction du marché européen, la libéralisation du secteur des services en l'absence de toute harmonisation préalable qui garantirait l'encadrement et la régulation publique du marché intérieur. Avec le principe du « pays d'origine », on renonce à chercher des règles minimales communes, on postule que dans tous les services toutes les règles sont bonnes partout et on organise l'impossibilité de les faire appliquer.

Ensuite parce que ce projet aborde la libéralisation du secteur des services de manière transversale, faisant au passage l'amalgame entre les services publics et marchands, au lieu de l'aborder secteur par secteur, comme cela a été le cas par le passé avec la libéralisation du secteur des marchandises. Seule une approche concertée, secteur par secteur, permettrait d'ailleurs d'établir des règles communes.

Enfin parce qu'il exacerbe l'idée que les travailleurs de l'Est et de l'Ouest sont des concurrents, que ce qu'on arrache aux uns profiterait forcément aux autres, alors qu'à l'inverse les travailleurs de l'Est n'ont aucun intérêt à voir se développer le dumping social et environnemental, synonyme d'harmonisation par le bas du modèle social européen.

sont les plus faibles. Quel bénéfice en tireraient les travailleurs de ce pays-là ?
Aucun.

- Les travailleurs des différentes régions du monde ne sont pas en concurrence. Le cas des délocalisations, spectaculaire et effrayant, est constamment mis en exergue pour donner à penser que ce que les uns gagnent, d'autres le perdent. Pourtant, bien plus déterminants sont les mécanismes par lesquels ce que les uns perdent, les autres le perdent aussi. Pour une délocalisation, il y a mille chantages à la délocalisation, basés sur des comparaisons entre pays (ou entre sièges au sein d'un même pays) : puisque vos collègues de X ont renoncé à tel droit, vous devez y renoncer aussi, sinon... A l'inverse, chaque droit conquis ou consolidé ici peut devenir une référence pour les collègues ailleurs. En réalité, l'affaiblissement de notre modèle social serait, pour nos collègues d'Europe centrale ou orientale, la plus mauvaise nouvelle qui soit...

budget européen, et des fonds structurels de développement, afin d'opter pour la voie de l'intégration par la solidarité et de garantir le financement du progrès social dans les nouveaux Etats membres. Ce qui a été fait pour l'Espagne, pour le Portugal, pour le Hainaut, doit pouvoir être fait demain pour nos nouveaux concitoyens.

Cela dit, conscients qu'une harmonisation sociale « par le haut » ne portera ses fruits que progressivement, nous devons plaider en faveur d'une augmentation significative du

